

## CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE SINISTRE COMPLET

Afin d'être en mesure d'intenter un recours et éventuellement de poursuivre en cour, l'office d'habitation (OH) a le devoir de constituer un dossier étoffé comprenant les éléments suivants :

### Applicable à tous les sinistres :

- le formulaire [Régime d'autoassurance des biens](#);
- un rapport photographique ou vidéo exhaustif des bris avec mention de la date et de l'heure;
- les déclarations écrites et signées des témoins et des personnes responsables de l'OH;
- tous les certificats de paiement et toutes les copies de chèques émis;
- toutes les [factures détaillées](#).

### Applicable selon la nature du sinistre :

- le rapport du service de sécurité incendie;
- le rapport des policiers (dossier de vol et vandalisme);
- les rapports de l'[expert en sinistres](#);
- le nom et les coordonnées complètes de l'expert en sinistres mandaté par l'OH;
- une liste des pièces défectueuses qui pourraient être expertisées;
- les documents d'appel d'offres;
- les croquis des lieux;
- les conditions climatiques au moment du sinistre;
- la soumission retenue;
- le rapport qui établit avec certitude la cause et la responsabilité du sinistre;
- le rapport d'évaluation des dommages (préférentiellement par un [estimateur](#));
- l'[avis d'engagement de responsabilité](#);
- le bail du locataire responsable du sinistre;
- l'adresse du locataire responsable du sinistre;
- la preuve d'assurance du tiers responsable;
- le nom et les coordonnées complètes de l'expert en sinistres du tiers responsable, et la date de l'heure de sa visite des lieux du sinistre;
- l'[avis de réclamation](#) (documents subrogatoires);
- la proposition de règlement;
- une copie de l'[entente de paiement](#);
- la quittance.

La Société d'habitation du Québec se réserve le droit de demander à l'OH toutes informations ou tous documents qu'elle estime pertinents. L'OH a l'obligation de les fournir et doit conserver l'ensemble de la documentation liée au sinistre pour une période d'au moins trois ans.